

## **COMMUNE DE GIVORS**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2023**

**Convocation :** 27/01/2023

**Affichage liste délibérations :** 03/02/2023

**Conseillers en exercice :** 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

**Présents :** 29 **SECRÉTAIRE :** Madame BATUT

**L'an deux mille vingt trois, le deux février à 19 heures, en salle du conseil municipal.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabiha LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Christiane CHARNAY ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Françoise DIOP ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI

#### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Madame Laurence FRETY a donné procuration à Monsieur Robert JOUVE

Madame Sabine RUTON a donné procuration à Monsieur Alipio VITORIO

Monsieur Benjamin ALLIGANT a donné procuration à Monsieur Cyril MATHEY

Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE

Monsieur Jonathan LONOCE a donné procuration à Madame Christiane CHARNAY

Monsieur Gaël BON a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK

**DEL20230202\_6**

**DÉNOMINATION D'UNE VOIRIE ET D'UNE FUTURE ALLÉE PIÉTONNE**

**RAPPORTEUR :** Solange FORNENGO

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. En effet, l'article 169 de la loi 3DS du 21 février 2022 dispose que : « le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. » Les données ainsi récoltées doivent ensuite être mises à disposition par les communes de manière à faciliter leur réutilisation par l'État et les différents acteurs qui en auront besoin (La Poste, l'INSEE, les opérateurs téléphoniques, etc.).

Depuis 2020, la commune de Givors s'est engagée dans une démarche volontariste visant à ce que les femmes soient davantage représentées et visibles dans l'espace public. Les noms des rues, avenues et boulevards, revêtent à ce titre un caractère symbolique important et jouent un rôle non négligeable dans la formation des représentations collectives. À ce jour, moins de 10 % des voies de communication portent le nom de femmes (parfois associées à des hommes), contre plus de 30 % pour des noms d'hommes, le reste étant composé de noms de lieux ou d'objets.

En 2021, la commune de Givors avait fait le choix de renommer l'avenue Wladimir Lénine en avenue Gisèle Halimi.

En 2022, le conseil municipal avait choisi de nommer « rue Françoise Volta » une rue créée en 2015 et restée jusqu'alors sans dénomination.

### **1- Dénomination d'une nouvelle voie : allée Andrée Évin**

Cette année, il est proposé de nommer une allée piétonne, dont la création est prévue dans l'opération *Square République* menée par *Les nouveaux constructeurs*. Cette venelle, qui reliera le numéro 13 de la rue de la République à l'impasse mentionnée ci-après, cheminera le long des futurs immeubles collectifs et desservira un jardin prévu en cœur d'îlot. Il est proposé de choisir la dénomination suivante : allée Andrée Évin.

Née le 21 mai 1928 en Saône-et-Loire, à Macon, Andrée Évin n'a cessé d'œuvrer pour aider, pour accompagner, pour défendre les causes de solidarité auxquelles elle croyait. Elle a mis en pratique son goût des autres et son désir profond d'être utile au sein de la mairie de Givors, où elle a exercé les fonctions d'assistante sociale pendant plus de trente ans, de 1958 à 1991.

Givordine de cœur, elle a su se faire adopter par les Givordines et les Givordins, grâce à sa qualité d'écoute et son engagement sans faille au service des habitants. Au-delà de ses fonctions professionnelles, Andrée Évin a été une force vive de notre commune. Militante communiste, elle s'est engagée pour les droits des femmes et pour la paix.

Après une terrible sécheresse qui a touché le Mali en 1987, Andrée Évin se rend dans ce pays, plus précisément à Gavinané, commune rurale de vingt villages située à 450 kilomètres de Bamako. À la suite de ce voyage, convaincue de la nécessité de nouer un jumelage, elle crée le comité de jumelage Givors-Gavinané et en devient présidente.

Dans le cadre de ce jumelage, de nombreuses actions de solidarité sont menées, pour aider à l'éducation, apporter du matériel médical, et soutenir les projets des villages.

Décédée le 12 octobre 2021, un hommage lui a été rendu, par le comité de jumelage, en lien avec la ville de Givors, le 10 mai 2022 dans le hall de l'Hôtel de Ville. Nommer une nouvelle voie de communication d'après elle permettra d'ancrer, dans la toponymie givordine, le souvenir d'une femme engagée, d'une femme à la solidarité chevillée au cœur, convaincue que la générosité et l'entraide ne pouvaient être à géométrie – et même à géographie – variable.

### **2- Dénomination d'une nouvelle voie : impasse des 3 abeilles**

Il est également nécessaire de nommer une impasse, accessible depuis la rue Françoise Volta et liée à la future allée Andrée Évin. Il est proposé de la nommer : impasse des 3 abeilles, en hommage à l'animal symbole de la ville de Givors et présent notamment sur son blason.

Les plans de situation de ces deux voies de communication sont annexés à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :  
35 VOIX POUR**

### **DÉCIDE**

- D'ADOPTER les dénominations proposées ci-dessus ;
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à communiquer cette information aux services concernés par l'adressage, dont les services postaux.

Le maire,

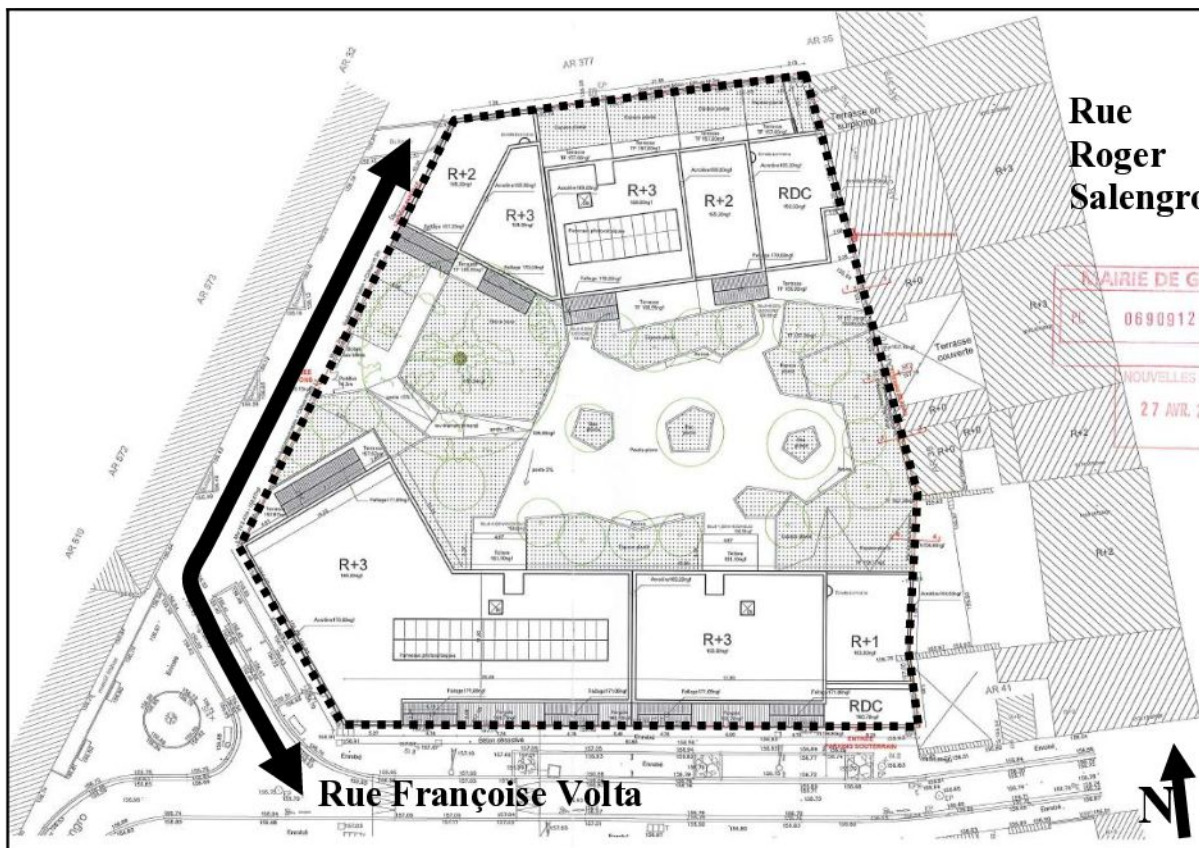
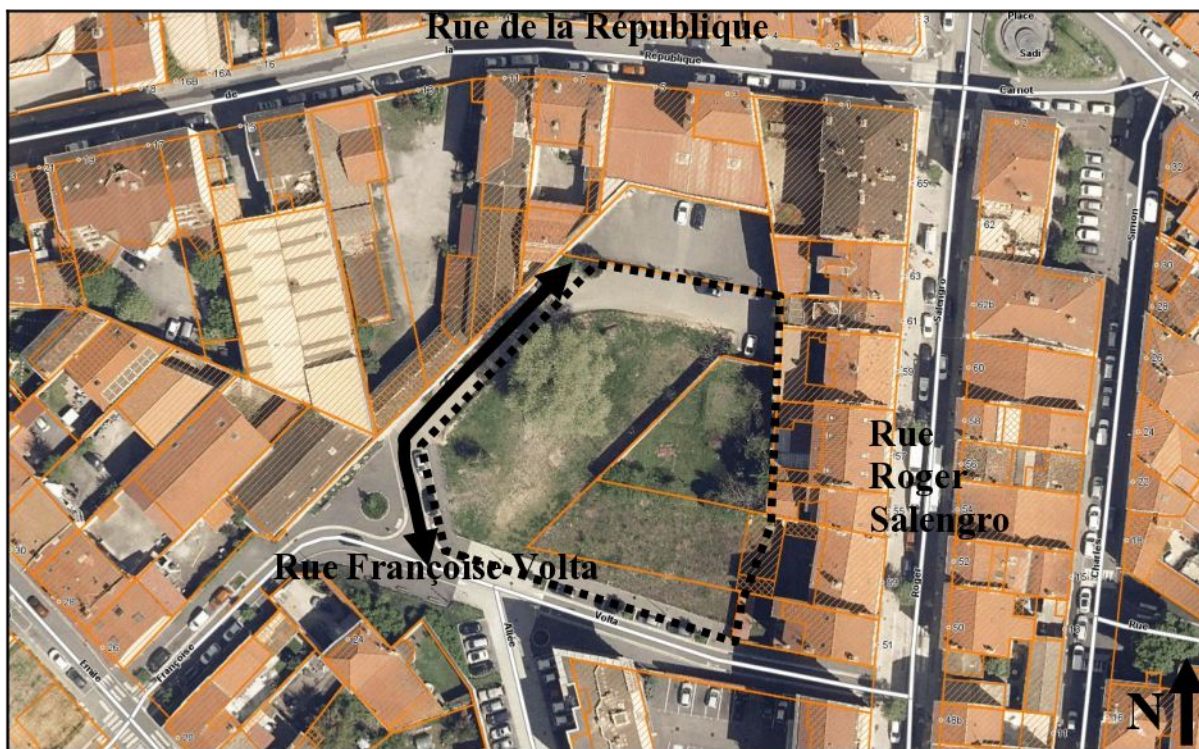
Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

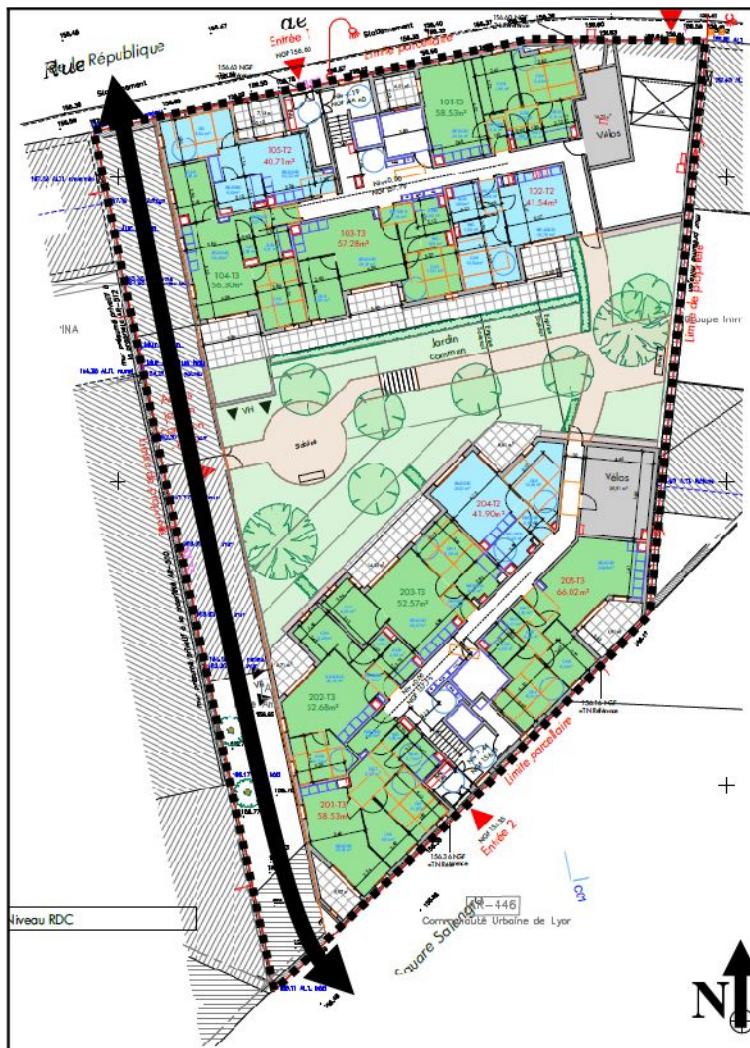
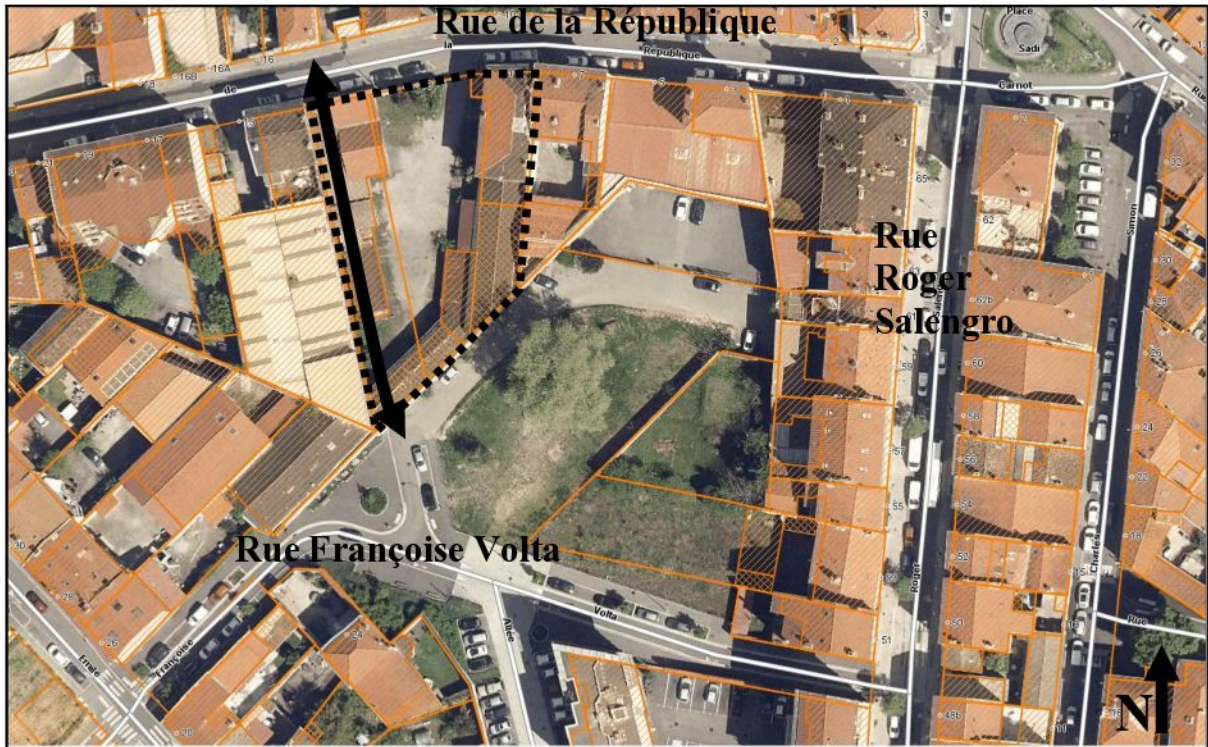
Françoise BATUT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Plans de situation de l'impasse de l'opération portée par SULLY et DOMOA IMMOBILIER



Plans de situation de l'allée de l'opération Square Salengro portée par Les Nouveaux Constructeurs



Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230202-DEL20230202\_6-DE